



## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

### Délibération 2022.61 - AUTORISATION DE PROGRAMME /CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) OPERATION 39 MEDIATHEQUE

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	21 SEPTEMBRE 2022
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	28 SEPTEMBRE 2022
Conseillers présents	25	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	27	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	2	Secrétaire de séance	Clément MEZERGUE - Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint	X			
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
GLIZE Caroline, Adjointe	X			
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM	X			
GIRARD Philippe, CM	X			
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
PRUVOST Gilles, CM	X			
BEAUCHENE Natacha CM	X			
DIRHEIMER Thierry, CM			X	
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM	X			
LARGOUET Karyn, CM	X			
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM		X		M. FLAHAUT
GUIRIEC Marilyn, CM	X			
VIDORRETA Virginie, CM		X		Mme FLOIRAT-RATTE
MEZERGUE Clément, CM	X			
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM	X			
BOISSEAU Marc, CM	X			
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM			X	

03 80



**Délibération 2022.61**

**AUTORISATION DE PROGRAMME /CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP)  
 OPERATION 39 MEDIATHEQUE**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération 2022.24 en date du 17/03/2022 relative à l'AP/CP opération 39 médiathèque ;

Considérant que le montant total des avenants à ce jour est de 57 721,56 € TTC soit 2,5 % du marché de travaux de construction de la médiathèque et qu'il y a lieu aussi de réajuster à hauteur de 13 469,58 € TTC la rémunération de la maîtrise d'œuvre qui était fixée sur un montant prévisionnel de travaux de 1 600 000 € H.T. (projet initial) soit au total 71 191,14 €

Considérant que les crédits de paiement ouverts en 2022 intégraient déjà une partie de ces avenants, le besoin de financement complémentaire de cette opération se monte donc à 45 000 € ;

Vu l'avis de la Commission Ressources en date du 19 septembre 2022,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Monsieur Yannick CLAVIER et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 27 Pour, 0 contre, 0 Abstention, DECIDE :

- 1) **De Réviser** l'AP-CP relative à la construction d'une médiathèque compte 2313 fonction 020 opération 39 médiathèque

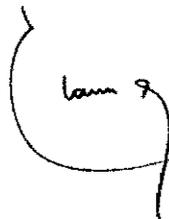
AUTORISATION DE PROGRAMME (EUROS TTC)		CREDITS DE PAIEMENT (EUROS TTC)			
Médiathèque		2019	2020	2021	2022
Opération 39	2 620 000	64 646	28 844	180 541	2 345 969
<b>RECETTES</b>		Commune : 64 646 Autofinancement	Commune : 28 844 Acompte subvention DRAC	Commune : 180 541 Solde subvention DRAC	Commune : 2 345 969 Subvention Département - autofinancement et emprunt

- 2) **De modifier** la répartition des Crédits de Paiement (CP) comme présentés ci-dessus.

- 3) **D'inscrire** ces crédits par décision modificative N°2.

Publiée le

Fait à Izon, le 28 Septembre 2022




Le Maire,

Laurent de LAUNAY.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.